



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION
N° 25-09

FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2024

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à neuf heures trente, s'est réuni en son siège,
Le 25 mars 2025 le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente (sans droit de vote)	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Pouvoir M G.CHANCLUD	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent*	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20250407-25-09-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir Mme A. THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent*	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Pouvoir Mme N.VERTENEUILLE	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Pouvoir Mme J.VACHER	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Pouvoir Mme G.COURET	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente*	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent***

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	8
Présents prenant part au vote	5
Présents en visioconférence	10
Présents en visioconférence prenant part au vote	9
Pouvoirs	5
Votants	19

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne dispose d'un budget principal qui relève de la nomenclature M57.

En 2024, le Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne a fait le choix pour cet exercice, de présenter pour le budget principal, un Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU au titre des comptes 2024 est accompagné d'une note brève et synthétique de présentation, annexée à la délibération.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 146 027,69	6 879 393,00	10 025 420,69
	Recettes réalisées (1)	B	5 243 272,05	13 656 219,88	18 899 491,93
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 874 310,00	10 300 535,14	13 174 845,14
	Dépenses réalisées (1)	E	2 553 367,74	13 741 589,10	16 294 956,84
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 689 904,31	-85 369,22	2 604 535,09
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-271 717,69	3 421 142,14	3 149 424,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 418 186,62	3 335 772,92	5 753 959,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 418 186,62	3 335 772,92	5 753 959,54

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M57,
- l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, permettant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) par les entités volontaires, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,
- l'article 145 de la loi de finances pour 2023 et l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ouvrant de nouvelles périodes de candidatures à l'expérimentation,
- la délibération n°24.10 du 18 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024,
- le compte financier unique de l'exercice 2024 joint en annexe,
- la présentation du compte financier unique 2024 (annexée) transmise au Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT :

- que l'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 18 899 491,93 € en recettes et 16 294 956,84 € en dépenses.
- qu'en section de fonctionnement, les réalisations atteignent 13 656 219,88 € en recettes, 13 741 589,10 € en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 85 369,22 €.
- qu'en section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 5 243 272,05 € et les dépenses à 2 553 367,74 € soit un résultat excédentaire de la section de 2 689 904,31 €.
- qu'en 2023, avec la nomenclature M832, les ICNE, et les provisions étaient des opérations d'ordre budgétaire et qu'avec le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, celles-ci étant d'ordre semi-budgétaire, il convient de régulariser le résultat antérieur reporté de 2023 en réintégrant un déficit de 20 133,82 € correspondant aux ICNE 2023 et de 24 657,55 € pour les provisions.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, Madame la Présidente s'étant retirée au moment du vote et ayant laissé la Présidence de l'Assemblée à Monsieur Mathieu VISKOVIC, 1^{er} Vice-président,

DÉCIDE :

Article 1

De donner acte à Madame la Présidente de la présentation du Compte Financier Unique 2024 du Centre Départemental de Gestion (annexé), lequel peut se résumer comme suit et laisse apparaître un résultat de clôture de 5 753 959,54 €

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	- 85 369,22 €
Résultat antérieur reporté	3 421 142,14 €
Résultat à affecter	3 335 772,92 €

Section d'investissement

Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser)	2 689 904,31 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat antérieur reporté	- 291 851,51 €
Régularisation ICNE 2023 (Passage de la M832 à la M57)	- 24 657,55 €
Solde d'exécution d'investissement	3 373 395,25 €

Article 2

D'arrêter les résultats ainsi que ci-dessus.

Article 3

D'autoriser la Présidente du Centre départementale de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Seine-et-Marne à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024, en vue de sa transmission au juge des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 07 avril 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville,
Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20250407-25-09-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025